



# La proximité c'est notre force

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019//20

# sommaire

## **L'AMF en action**

- 04** Chiffres clés 2019-2020
- 06** Finances et fiscalité locales
- 07** Intercommunalité et organisation territoriale
- 08** Environnement et transition écologique
- 09** Aménagement des territoires
- 10** Services aux habitants et à la personne
- 12** Gestion publique locale
- 14** Europe et international
- 15** Activité parlementaire

## **La vie du réseau**

- 17** Les deux missions essentielles de l'AMF
- 17** La structure et le fonctionnement
- 18** Les services de l'AMF
- 19** L'information et la communication
- 21** Le réseau des associations départementales de maires
- 22** Les services spécifiques de l'AMF
- 23** L'organigramme des services

# édito

## Faire face à l'exceptionnel et gérer le quotidien !

Depuis de longs mois, notre pays connaît une succession de crises sanitaire, économique et sociale. Il doit aussi affronter le terrorisme, véritable mal qui gangrène les fondements de notre République.

Cependant, en ces périodes troublées, la gestion du quotidien des habitants de nos territoires est une condition essentielle et indispensable à notre capacité résiliente. Que les équipes municipales et intercommunales ; les fonctionnaires territoriaux trouvent dans ces quelques lignes l'expression de notre gratitude parce qu'ils assurent et garantissent cette permanence du bien commun et la continuité du service public. Ils sont l'incarnation de la promotion et de la défense de l'intérêt général.

C'est pourquoi il convient de saluer leur agilité et leur réactivité pour concevoir et déployer des solutions dans un contexte particulièrement bouleversé.

En fait, ces crises révèlent avec force à nos concitoyens, ce que nous dénonçons depuis longtemps, un État substantiellement empêché dans ses logiques bureaucratiques, dans ses difficultés à construire, dans le dialogue, une réponse et dans sa capacité à déployer sur l'ensemble des territoires des solutions efficaces.

Cela représente une motivation et une opportunité pour l'AMF, ses instances et ses collaborateurs à poursuivre un dialogue sincère mais pugnace avec l'État et accentuer ses missions de conseil et d'appui au bénéfice de tous ses adhérents.

Malgré la déception de ne pouvoir échanger amicalement lors de notre traditionnel Congrès, les maires, élus ou réélus lors du scrutin de 2020, savent pouvoir compter sur notre détermination. Parce que nous partageons l'amour de notre pays, que nous revendiquons ensemble l'avènement d'une profonde décentralisation, d'une réelle autonomie financière et d'une confiance partagée avec nos partenaires institutionnels, nous serons présents, solidaires et mobilisés, face aux crises.



**François Baroin**  
Président



**André Laignel**  
1<sup>er</sup> vice-président délégué



**Philippe Laurent**  
Secrétaire général



**Michel Vergnier**  
Trésorier général



**Cécile Gallien**  
Vice-présidente



**Agnès Le Brun**  
Vice-présidente



**François Deluga**  
Vice-président



**Gilles Leproust**  
Vice-président

# L'AMF en

# action



**909**  
notes  
d'expertise

**60**  
saisines  
ministérielles

**82**  
auditions

**102**  
amendements  
parlementaires  
initiés

**1 951**  
réunions  
de travail  
externes

**65**  
réunions internes  
(commissions,  
groupes de  
travail)



**12 247**  
conseils  
personnalisés  
délivrés



**129**  
textes  
soumis au CNEN et  
examinés par les  
services de l'AMF



**25**  
forums  
(débats, forums  
et point info) lors  
du 102<sup>e</sup> Congrès



**477**  
élus désignés  
par l'AMF dans  
61 organismes



**7**  
études  
et enquêtes  
thématiques



**11 256**  
congressistes  
lors du 102<sup>e</sup> Congrès



**631**  
journalistes  
présents lors  
du 102<sup>e</sup> Congrès



**28**  
rencontres-débats  
annuelles



**150**  
communiqués de presse  
du 1<sup>er</sup> octobre 2019  
au 1<sup>er</sup> octobre 2020



**294**  
newsletters éditées  
(Maire info, AMF info,  
Interco Actu)



**380 300**  
visiteurs uniques  
mensuels sur  
www.amf.asso.fr

## UNE période HORS DU COMMUN

Suppression de la taxe d'habitation, mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités ou de la loi de transformation de la fonction publique, groupes de travail sur la sobriété foncière, préparation du projet de loi « 3D » (décentralisation, déconcentration et différenciation) ... Au-delà d'avoir été une année très chargée pour les services de l'AMF, avec en point d'orgue les élections municipales, 2020 ne ressemble à aucune autre. Cela s'explique bien sûr par la crise sanitaire du Covid-19, hors du commun, et ses conséquences en cascade pour les élus locaux. Avec tout d'abord le report au mois de juin de l'installation des nouveaux élus et du second tour, et en juillet pour les intercommunalités, mais aussi la gestion de la période d'urgence sanitaire avec des maires plus que jamais en première ligne. L'accompagnement de l'AMF a été précieux pour le premier échelon de proximité qui a dû répondre aux très nombreux besoins des populations.

Entre les pertes de ressources et les dépenses supplémentaires indispensables pour faire face à la

crise, l'impact financier est très fort pour les collectivités. D'où la demande de l'AMF de préserver les moyens et les capacités d'autofinancement des communes et des EPCI. L'urgence est d'autant plus forte sachant leur rôle majeur dans la relance économique et sociale du pays, grâce à l'effet levier majeur de l'investissement public. Et cela dans un contexte de crise sanitaire toujours incertain, avec de nouvelles restrictions et de fortes inconnues sur l'avenir. La relance doit néanmoins accélérer la transition écologique et énergétique, redynamiser le tissu économique, accompagner les commerçants et les artisans et réduire les fractures numériques qui se sont aggravées durant le confinement. Sans oublier le soutien aux personnes précaires, encore plus nombreuses et fragilisées du fait de la crise sanitaire. Pour tous ces chantiers, tous aussi urgents les uns que les autres, le redressement du pays passera par le bloc communal avec l'AMF à ses côtés. Le monde de demain ne pourra plus être comme avant.

# FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES : une année 2020 à risques

## Conséquences de la réforme de la Taxe d'habitation (TH)

La loi de finances pour 2020 a supprimé la TH sur les résidences principales, une réforme qui sera définitive en 2023. L'AMF s'est mobilisée contre cette suppression qui porte atteinte au lien fiscal entre les contribuables et les communes. Elle avait demandé, comme le Comité des finances locales (CFL), une compensation intégrale et pérenne des pertes de ressources en découlant, sous la forme d'un remboursement de dégrèvement. Mais le texte a prévu un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, l'attribution d'une part de TVA aux EPCI et aux départements pour remplacer leur perte de taxe foncière.

L'AMF a expliqué les conséquences de la réforme de la TH sur les taxes additionnelles, les contributions fiscalisées au profit de certains syndicats, le pouvoir de taux et d'abattement... De plus, elle a participé aux travaux du CFL pour redéfinir les critères de répartition des dotations suite à la réforme fiscale.



## Travaux sur les normes comptables

L'AMF participe aux travaux sur le futur recueil de normes comptables. Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) s'est penché sur quatre projets : introduction du recueil, norme 20 sur les fonds propres, norme 6 sur les immobilisations corporelles, adaptabilité du recueil aux SPIC.



## Impact financier de la crise sanitaire

Durant la crise sanitaire, l'AMF a obtenu des assouplissements sur la gestion budgétaire. Par exemple : le prolongement du délai exceptionnel de vote des taux de fiscalité directe locale du 3 au 30 juillet. Par ailleurs, elle a informé des nouveaux délais de présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et de tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB), l'adoption du budget primitif, l'adoption et l'arrêt du compte administratif 2019... Concernant l'impact de la crise sur les budgets, l'AMF a évalué les pertes de ressources et les dépenses supplémentaires, contribuant ainsi au mécanisme de compensation prévu dans la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative (LFR 3). Son rôle a aussi été majeur dans l'élaboration de la circulaire sur le traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités liées à la crise.

Pour la relance, l'AMF continue de demander l'abandon de la suppression de 3,4 Md€ d'impôts économiques perçus par le bloc communal sachant son rôle majeur dans l'investissement public. En outre, elle défend la préservation de ses moyens et de sa capacité d'autofinancement, passant par une meilleure compensation de l'impact de la crise ou l'avancement du versement du FCTVA.

## Outil d'estimation de la DGF

Pour aider à la préparation du budget, l'AMF propose sur son site Internet un outil exclusif et gratuit qui estime, en début d'année, la dotation forfaitaire d'une commune ou la DGF d'un EPCI.

## Dotations élu local

Sur proposition de l'AMF, le dispositif a été corrigé (LFR 2). Les communes de moins de 500 habitants éligibles à la dotation élu local peuvent ainsi bénéficier de la majoration pour financer les modulations des indemnités.

# INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISATION TERRITORIALE : donner toute leur place aux élus locaux

## Loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019

À la suite du Grand débat national et des échanges entre les maires et le président de la République, le gouvernement a souhaité « redéfinir un nouvel équilibre dans les relations entre les communes et leurs intercommunalités afin de redonner une véritable capacité d'action et d'initiative aux élus ». Ainsi, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 comporte de nombreuses mesures utiles en ce début de mandat. Plusieurs sont issues de propositions de l'AMF. Il s'agit de replacer les maires au sein de la gouvernance intercommunale : conférence des maires obligatoire, possibilité d'un pacte de gouvernance en début de mandat offrant de nouvelles souplesses d'organisation, meilleure information des conseillers municipaux. Suite à une demande de l'AMF, cette loi restaure un peu plus de liberté d'organisation entre les communes et leur EPCI (allègement des compétences obligatoires des communautés de communes et d'agglomération, assouplissement de la compétence tourisme, aménagement possible des périmètres, maintien des syndicats). S'agissant du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'AMF regrette les mesures particulièrement complexes de la loi.

## Communes nouvelles et EPCI

Comme chaque année, la Rencontre des communes nouvelles, organisée par l'AMF en partenariat avec la Banque des Territoires, le 2 octobre 2019, s'est penchée sur leur situation financière et économique ainsi que sur les avancées offertes par la loi « Gatel » du 1<sup>er</sup> août 2019.

Concernant les finances intercommunales, l'AMF a formulé plusieurs propositions au projet de loi de finances pour 2020 pour limiter les effets brutaux de la réforme de la taxe d'habitation, sur la perte de reversement au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ainsi que sur le maintien de certaines garanties pour les communes nouvelles. Si certaines propositions n'ont pas été retenues, elles n'en demeurent pas moins d'actualité.

L'AMF a également été très impliquée dans la concertation préalable aux deux lois d'urgence et trois ordonnances sur le fonctionnement des intercommunalités pendant la période d'état d'urgence sanitaire. En ce début de mandat, elle a adressé à tous ses adhérents un guide complet du président et des élus de l'intercommunalité.



## Élections et crise sanitaire

La préparation des échéances électorales puis le déroulement des élections municipales et intercommunales entre mars et juin 2020, dans un contexte inédit lié à la crise sanitaire, ont fortement mobilisé les équipes de l'AMF : conseils et information quotidienne sur la gestion de la période transitoire des intercommunalités et des communes nouvelles, organisation et mise en place des nouvelles instances intercommunales, réalisation de simulations indemnitaires etc.

## ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

# rien ne peut se faire sans les élus locaux

### Eau et assainissement

L'AMF a suivi la mise en œuvre des mesures issues des Assises de l'eau comme le droit de préemption sur les périmètres de captage. Elle a obtenu que la généralisation de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau soit assouplie pour permettre une adaptation locale. Concernant les agences de l'eau, dont l'action est indispensable pour les communes, elle rappelle le nécessaire respect par l'État de leur autonomie et de leur budget.

Par ailleurs, l'AMF a intégré la Filière française de l'eau et continue de participer aux travaux du Comité consultatif pour la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement (CCQSPEA) ainsi qu'à ceux engagés par le gouvernement (plan captage, plan ANC...).

### Transition énergétique

L'AMF a défendu le principe d'un rôle accru des communes et des EPCI pour le choix des énergies renouvelables déployées sur leur territoire. Pour financer la transition énergétique et la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux, elle demande une dotation additionnelle « climat » pour les EPCI. L'objectif étant une meilleure territorialisation des retombées économiques liées aux énergies renouvelables pour mener plus d'actions.

De plus, l'AMF a suivi les travaux de la Convention citoyenne pour le climat et proposé des orientations en faveur de la végétalisation des villes dans le cadre du plan de relance. Elle a aussi participé à l'élaboration d'un outil pour évaluer son budget sous le prisme des enjeux climat, initiée par I4CE et des collectivités volontaires.



### Le développement durable en pratique

L'AMF poursuit son travail de relais des bonnes pratiques de développement durable dans les territoires.

Concernant les contrats de transition écologique (CTE), elle a œuvré pour qu'ils demeurent un appui pour les projets des EPCI disposant d'une moindre ingénierie. De plus, elle participe à de nombreux travaux pour faire connaître l'Agenda 2030 aux collectivités.

### Économie circulaire

L'AMF a suivi la rédaction de la centaine de décrets de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Avec une vigilance forte sur ses conditions de mise en œuvre : développement du réemploi dans la commande publique, réduction des emballages en plastique, croissance de la réparation des objets usagés. L'organisation de la gestion et du recyclage est également modifiée : création de nouvelles filières, interdiction de l'élimination des déchets valorisables, renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages.

Durant la crise sanitaire, les services de gestion des déchets ayant été très sollicités, l'AMF a apporté à ses adhérents des informations techniques, juridiques et administratives.

### Produits phytosanitaires

Concernant la réduction du recours aux produits phytosanitaires, l'AMF insiste sur les conséquences de cette mesure pour la gestion des équipements sportifs et la nécessité d'un accompagnement technique et financier des collectivités.





# AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES : un accompagnement permanent



## Urbanisme, aménagement et habitat

Durant la crise sanitaire, l'AMF a accompagné les élus dans la mise en œuvre des procédures dérogatoires et a veillé à la prise en compte des contraintes d'instruction dans les ordonnances. Pour celles relatives à la hiérarchie des normes et à la modernisation des Scot, elle a eu gain de cause sur le respect de l'exercice décentralisé de l'élaboration des documents d'urbanisme et son articulation avec les documents de rang supérieur.

L'AMF a plaidé de nouveau pour simplifier et sécuriser les polices sur la lutte contre l'habitat indigne comme pour organiser librement les polices spéciales au sein du bloc communal. Une enquête a été lancée, en lien avec l'AdCF, sur la préparation à l'obligation de dématérialiser les autorisations d'urbanisme le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans les groupes de travail mis en place par le gouvernement sur la sobriété foncière, l'AMF a défendu un aménagement équilibré entre zones tendues et plus rurales, une plus grande qualité des projets urbains et du cadre de vie et le renforcement des outils de revitalisation des centres villes.

Concernant la prévention des risques naturels et des inondations, l'AMF poursuit son travail de veille et d'alerte pour défendre notamment le budget du fonds « Barnier ».

## Cohésion des territoires

La création de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a mobilisé l'AMF pour défendre les besoins des communes et des EPCI, notamment en termes d'ingénierie. Elle suit le déploiement de programmes comme la création de France Services ou plus récemment Petites villes de demain.

## Mobilités

L'AMF a accompagné ses adhérents sur le déploiement de la loi d'orientation des mobilités et l'expérimentation d'innovations, notamment grâce à des vidéos de décryptage. Par ailleurs, elle conseille sur la gestion et l'entretien des voiries et infrastructures. Dans ce cadre, l'AMF a été consultée sur le maintien des petites lignes ferroviaires, l'entretien des ouvrages d'art ou le déploiement des bornes de recharge électrique sur l'espace public.

## Tourisme

L'AMF veille à préserver la taxe de séjour, ressource essentielle, et à garantir l'effectivité de la compétence tourisme dont la création des offices de tourisme. Par ailleurs, elle participe aux réunions hebdomadaires du Comité de filière tourisme qui permet un dialogue constant entre l'État et les acteurs publics et privés du secteur.

## Priorité à la revitalisation commerciale

L'AMF informe sur les aides pouvant être octroyées aux commerçants, artisans, professionnels de santé... Au niveau national, elle échange avec les pouvoirs publics et ses partenaires (CCI France, CMA France, CNER, fédérations de commerçants, etc.). Par ailleurs, elle s'est mobilisée contre une diminution des acquis fiscaux sur les dons, qui aurait réduit le mécénat, et a informé les élus sur l'outil innovant du financement participatif (crowdfunding). Dans le cadre du plan de relance, elle a été consultée sur les mesures de soutien aux commerçants et artisans telles que la création de foncières ou l'accompagnement sur le numérique.

## SERVICES AUX HABITANTS ET À LA PERSONNE :

# assurer un rôle essentiel de proximité

### Action sociale

Lors de la concertation sur le revenu universel d'activité, l'AMF s'est opposée à toute diminution des aides aux personnes précaires qui induirait des coûts supplémentaires pour les communes dont les CCAS accompagnent les publics fragiles de plus en plus nombreux. Ce manque de moyens face à la progression des situations de précarité a également été pointé lors du comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire auquel l'AMF participe. Au sein de ces instances, elle a demandé une évaluation des dispositifs de la stratégie pauvreté (petits déjeuners gratuits et tarification sociale de la cantine) et leur refonte en lien avec les communes.



### Petite enfance

Sur les jardins d'enfants, dont le fonctionnement a été remis en cause par la loi du 26 juillet 2019, l'AMF a rappelé leur intérêt comme solution d'accueil pour certains enfants. Autre constat : leur fermeture ne serait pas neutre pour les communes. Alors que la réforme des normes imposées aux établissements et services d'accueil devrait s'achever prochainement, l'AMF a insisté sur le besoin de cohérence avec les autres réglementations (accessibilité, sécurité incendie...). La réforme doit, à coûts maîtrisés, préserver la qualité de l'accueil. L'AMF a été associée à la rédaction des protocoles sanitaires des établissements durant la crise sanitaire. Pendant le confinement, elle a obtenu que le bénéfice de la garde d'enfants pour les personnels prioritaires puisse être complété par le préfet pour tenir compte des situations locales urgentes. Par ailleurs, l'AMF plaide pour le maintien des aides de la Cnaf aux établissements fermés à cause du Covid-19. Elle demande aussi que les pertes subies par les communes depuis le début de la crise sanitaire soient prises en compte.

### Logement social

Dans le cadre des réflexions sur la décentralisation, l'AMF propose de territorialiser davantage les politiques du logement. Concernant l'application de l'article 55 de la loi SRU, elle a souligné les difficultés des communes pour atteindre les seuils et défendu le maintien des périmètres d'application de la loi tout en prenant en compte les spécificités territoriales. Elle a également participé aux travaux de la commission nationale SRU pour fixer la liste des communes carencées, exemptées ou soumises au seuil de 20 % de logements sociaux.



### Territorialisation des politiques de santé

L'AMF a participé au Ségur de la santé, en plaidant pour une territorialisation des politiques de santé, l'organisation d'un maillage de proximité et un partenariat renforcé entre le bloc communal, les acteurs de la santé, les établissements médico-sociaux et l'État. Dans le cadre du groupe de travail « Ma Santé 2022 », elle a formulé plusieurs demandes : une réforme concertée des hôpitaux de proximité, une évaluation de la place des élus locaux dans les groupements hospitaliers de territoire et de la politique d'achat groupé, la préservation des officines de pharmacies en milieu rural.



## Emploi des jeunes : simplifier les dispositifs

Dans le cadre de la concertation sur le service public de l'insertion, l'AMF plaide pour mieux coordonner les acteurs et simplifier les dispositifs en direction des jeunes. Elle a réitéré sa demande de financements accrus pour soutenir les actions d'insertion, notamment en faveur des missions locales dont les résultats sont satisfaisants. Ces dispositifs ont connu des baisses régulières de financement de l'État. Concernant les missions locales, elle refuse un transfert progressif de charges de l'État vers les collectivités.

## Sport

Convaincue de l'intérêt de l'Agence nationale du sport pour la coordination entre le mouvement sportif, les collectivités et l'État, comme pour développer et rénover les équipements sportifs, l'AMF s'est impliquée dans la préparation du décret relatif aux futures conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs. Elle a plaidé pour qu'y soit reconnue la place des communes et EPCI.

L'AMF a accompagné ses adhérents face aux évolutions constantes de la réglementation et à la complexité des consignes sanitaires applicables en matière d'équipements sportifs. Elle est intervenue auprès de la ministre des Sports sur les difficultés d'application et les impacts financiers pour les communes, les associations et les clubs sportifs.

## Éducation

Dès le début de la crise sanitaire, l'AMF a plaidé pour garantir à tous les élèves la continuité du service public de l'éducation. Pour la réouverture des écoles, elle a relayé la forte préoccupation des maires quant à la publication tardive et la complexité des protocoles sanitaires ou la responsabilité pénale en cas de contamination. Sur le dispositif 2S2C (activités de santé, sport, civisme et de culture), l'AMF a jugé qu'il devait rester exceptionnel et lié au contexte de crise sanitaire, avec une compensation financière intégrale. En outre, l'AMF a alerté sur le risque de creusement des inégalités sociales liées au numérique à l'école, qui nécessite un cadre national clair et une réelle formation des enseignants. Enfin, elle a participé au Conseil national de la restauration scolaire pour proposer aux collectivités des outils sur l'approvisionnement en produits durables et bio ou l'expérimentation du menu végétarien hebdomadaire.

## Culture

Soulignant le soutien fort des communes et EPCI aux acteurs culturels, l'AMF a défendu un accompagnement dédié sachant que les collectivités ne bénéficient pas du dispositif de chômage partiel. Pour les cirques et les fêtes foraines, elle a souhaité un examen par les préfets et les maires des modalités de reprise après le confinement.

La mobilisation de l'AMF s'est aussi poursuivie sur de nombreux dossiers comme la valorisation du patrimoine, l'extension des horaires des bibliothèques, la révision des classements des conservatoires, l'école au cinéma, la commande publique artistique...



# GESTION PUBLIQUE LOCALE : une présence sur tous les fronts

## Gestion de la crise sanitaire

Le service juridique de l'AMF a été fortement mobilisé pendant les périodes de confinement, de déconfinement et de préparation de la relance, pour informer les élus et les associations départementales. Parmi les dossiers abordés : le report des municipales, la passation des marchés publics, la reprise des chantiers, les surcoûts, le soutien aux acteurs économiques, l'interprétation des différents protocoles sanitaires...

Concernant la responsabilité des maires, l'AMF a obtenu qu'elle fasse l'objet d'un traitement législatif spécifique avec une protection adaptée aux circonstances exceptionnelles. Un nouvel article du Code de la santé permet de circonscrire la responsabilité à la faute intentionnelle, ou par imprudence ou négligence, ou aux cas de violation délibérée de la loi. Il est tenu compte des compétences, du pouvoir et des moyens dont disposait l'auteur des faits dans la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence sanitaire, ainsi que de la nature de ses missions ou de ses fonctions, notamment en tant qu'autorité locale ou employeur.

## Amélioration du statut de l'élu

Suite au travail mené avec le Sénat quant aux difficultés rencontrées par les élus locaux sur les conditions d'exercice de leur mandat, l'AMF a œuvré durant les discussions sur la loi « Engagement et proximité » pour conforter les maires (indemnité maximale de droit), simplifier les règles et moderniser le statut de l'élu. Elle suit de près les blocages qui subsistent, en particulier dans la sphère sociale (retraite, handicap, accès aux allocations...) et a entamé de nouvelles actions en faveur du statut de l'élu dès la sortie du confinement.

## Pouvoirs de police du maire

L'AMF a assuré le suivi de la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 en formulant des propositions. De plus, elle a formulé une série de préconisations pour garantir l'efficacité de ces dispositions. Par ailleurs, l'AMF poursuit son rôle de veille juridique en informant les élus des nouveautés et des modifications de procédure.

## Marchés publics

L'AMF collabore avec les services de l'État sur la réforme des cahiers des clauses administratives générales (CCAG), outils indispensables des communes notamment pour la réalisation de travaux. Elle a soutenu l'élaboration d'un CCAG spécial « maîtrise d'œuvre privée » et l'inscription de certains éléments en matière de développement durable. Concernant l'objectif de relance économique par le biais de la commande publique, l'AMF s'est prononcée favorablement au relèvement du seuil des marchés sans publicité ni mise en concurrence pour les travaux. Ces nouveautés ont été relayées lors des universités des maires et des différentes journées de formation.

## Élections municipales

Dans un souci d'information et de conseil, de l'automne 2019 jusqu'à juin 2020, l'AMF a mis à disposition de nombreuses notes sur la communication en période préélectorale, le financement des campagnes, l'accès au vote (en particulier pour les personnes handicapées), l'organisation des élections... Le travail s'est poursuivi avec la mise en place des conseils municipaux, dans les conditions exceptionnelles de la crise sanitaire. L'ampleur de cette mobilisation de l'AMF a été sans équivalent dans ses activités d'information et de conseil.

## Présence postale

Après des négociations menées tout au long de l'année 2019, le cinquième contrat AMF – La Poste – État, signé le 5 février 2020, doit permettre de maintenir une présence postale « physique » de qualité malgré une forte baisse des activités traditionnelles du courrier et des guichets. L'AMF a défendu la pérennité du financement des agences postales communales, une plus grande autonomie des commissions départementales de présence postale territoriale dans l'affectation des dotations départementales, une meilleure prise en compte des départements ultramarins, des dispositions plus contraignantes sur les diminutions d'horaires d'ouverture des bureaux de poste et les fermetures estivales, un effort supplémentaire dans l'accès aux outils numériques...



## Protection des données personnelles

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, instaure une responsabilisation accrue de l'ensemble des acteurs, et en particulier des collectivités, sur la protection des données personnelles. Un partenariat entre l'AMF et la Cnil a permis d'accompagner les communes et les EPCI dans la désignation des délégués à la protection des données (DPD) et dans la mise en conformité au RGPD. Par ailleurs, un guide de sensibilisation au RGPD pour les collectivités a été publié par la Cnil en septembre 2019, avec une large diffusion sur le Congrès de l'AMF en novembre 2019.



## Réseaux mobiles

L'AMF participe aux travaux des comités de suivi et de concertation pour la mise en œuvre de l'accord passé entre l'État et les opérateurs (New deal mobile), depuis leur création en 2018, afin d'accélérer le déploiement des réseaux mobiles. Elle veille, en particulier, au respect des engagements des opérateurs de couvrir en 4G plusieurs centaines de nouvelles communes chaque année.

En 2020, l'AMF s'est également mobilisée pour améliorer l'information lors du déploiement des antennes relais, notamment dans la perspective de l'arrivée de la 5G.

## Sapeurs-pompiers professionnels

Après des semaines de négociations entamées à l'autonomie 2019, l'AMF et l'Assemblée des départements de France (ADF) ont rappelé qu'elles n'étaient pas opposées au principe d'une augmentation de l'indemnité de feu (de 19 % à 25 %) à condition d'obtenir des ressources nouvelles pour en financer l'impact. Il s'agit du remboursement des missions de carences ambulancières, de la suppression des surcotisations versées à la CNRACL et de l'augmentation de la fraction de TSCA versée aux départements pour le financement des Sdis. Malgré cela, un décret du 25 juillet 2020 revalorise la prime de feu sans prévoir son financement (par les Sdis), évalué à 80 millions d'euros.

## Fonction publique territoriale

Après la publication de la loi « Transformation de la fonction publique » (TFP) du 6 août 2019, l'AMF, en partenariat avec la FNCDG et le CNFPT, a publié une analyse complète de ses 95 articles et organisé une trentaine de journées d'actualité. Elle a ensuite accompagné les employeurs locaux dans la mise en œuvre des très nombreux décrets d'application de la loi : révision des procédures en matière de déontologie, financement de la formation des apprentis, élaboration de lignes directrices de gestion, mise en place de plans d'action égalité femmes-hommes, recours au contrat de projet, rupture conventionnelle... À cela s'ajoutent la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) dans la FPT, la poursuite de PPCR ou l'extension du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois.

L'AMF s'est aussi mobilisée durant la crise sanitaire pour aider les élus à concilier l'application de la nouvelle loi avec les mesures dérogatoires imposées pendant l'état d'urgence, comme les autorisations spéciales d'absence ou l'encadrement des congés et RTT imposés. Lors de conférences hebdomadaires avec le ministère de la Fonction publique, l'AMF a réussi à faire adopter de nombreuses mesures pour assurer la continuité des services publics en adaptant les conditions d'exercice des fonctions de leurs agents. Ces informations étaient disponibles dans un espace dédié de son site internet. Enfin, l'AMF propose à ses adhérents, en ce début de mandat, une formation en ligne pour les accompagner dans leur rôle d'employeur territorial.



## Mobilisation sur la sécurité

L'AMF a été mobilisée sur de nombreux sujets relatifs à la sécurité : adoption de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 ; mise à jour du Guide du maire et des outils pour accompagner les élus dans leurs missions ; commission consultative des polices municipales ; futurs livre blanc et projet de loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure, annoncés par le gouvernement ; suivi des mesures sécuritaires dans le cadre de la mise en place de l'agenda rural ; accompagnement des maires dans la gestion sécuritaire de la crise sanitaire (outils pour lutter contre la délinquance, les cambriolages ou la cybercriminalité, renforcer le lien avec les administrés, sécuriser les approvisionnements en masques et matériels de protection, garantir le respect du confinement et des restrictions imposées) ; création de l'Observatoire AMF des agressions envers les élu(e)s...

## EUROPE ET INTERNATIONAL : renforcer des relations nécessaires

### Fonds européens

L'AMF s'est attachée à préparer l'échéance de la nouvelle programmation européenne 2021-2027. De nombreuses discussions, avec les associations d'élus, l'État et les instances européennes, ont permis de mieux prendre en compte les intérêts des communes et des EPCI dans les prochaines priorités de financement des fonds européens. Pour cela, l'AMF s'est appuyée sur les nouveaux membres du Comité européen des régions qu'elle a désignés en décembre 2019 comme sur les résultats d'un questionnaire relatif à l'utilisation des fonds qu'elle a lancé en juillet 2020. Visant à identifier les points de blocage et les secteurs de demandes, ce questionnaire sert de base aux discussions à venir sur l'harmonisation des plans de relance européen et français.



### Crise sanitaire

Durant la crise sanitaire, l'AMF a veillé à inclure les intérêts de ses adhérents dans la réponse européenne. À travers les réunions techniques avec ses homologues et les notes sur l'utilisation des fonds européens, elle a su être présente dans le dialogue avec l'État et les régions pour accompagner les communes et les EPCI.

### Action extérieure des collectivités territoriales



L'AMF a aussi renforcé son partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en participant à la rédaction d'un guide opérationnel sur l'action extérieure des collectivités territoriales.

En septembre 2020, l'AMF a publié un mémento pour les élus sur le même sujet.

# ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE : une influence importante

## Fabrique de la loi

L'AMF s'est fortement mobilisée sur plusieurs textes importants pour les collectivités. Par exemple, la loi « Engagement et proximité » intègre plusieurs de ses recommandations, en particulier sur les conditions d'exercice des mandats locaux. Elle a aussi contribué à adapter le fonctionnement de l'intercommunalité à la volonté des élus et à renforcer les pouvoirs de police du maire.

S'agissant de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, l'AMF a sensibilisé de nombreux parlementaires sur la consigne plastique pour sortir des idées reçues et permettre de faire évoluer le texte en prenant mieux en compte les investissements locaux. La loi d'orientation des mobilités a également mobilisé l'AMF pour donner plus de souplesse aux EPCI dans l'exercice de leurs compétences mais aussi plus de pouvoirs aux élus locaux dans la régulation des services de « free-floating » (trottinettes, vélos...).

Par ailleurs, l'AMF a participé à de nombreuses auditions parlementaires sur des sujets très variés : valorisation du patrimoine non protégé des collectivités, nouveaux territoires du sport, santé scolaire, contractualisation, gestion du foncier, lutte contre l'illectronisme, pouvoir réglementaire local, statut des baux ruraux...



## Crise sanitaire

La crise sanitaire et ses conséquences ont généré un travail important avec le Parlement. Il s'est traduit dans les lois relatives à l'état d'urgence sanitaire mais aussi sur l'adaptation des collectivités à la situation de confinement puis de déconfinement et les conséquences sur les institutions locales et leur gestion des politiques publiques. Le Sénat et l'Assemblée nationale ont lancé une commission d'enquête pour faire la lumière sur la gestion de la crise sanitaire à tous les niveaux de responsabilité. Elle a organisé de nombreuses auditions pour suivre la situation territoriale et en tirer les conséquences, le cas échéant, d'un point de vue institutionnel.



## Égalité femme/homme

Suite à la réflexion sur la parité au sein des conseils municipaux et communautaires et de leurs exécutifs, le groupe de travail a orienté ses travaux sur la question plus globale de l'égalité femme/homme. Lors du Congrès des maires de 2019, la lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée « grande cause du mandat 2020/2026 ».

En partenariat avec l'ADF, des propositions ont été formulées dans le cadre du Grenelle des violences conjugales. Durant le confinement, la vigilance des communes a été soutenue suite à la hausse significative des actes de violence contre les femmes et les enfants dans le cadre familial. Un mémento a été rédigé pour aider les élus dans la conception d'une stratégie d'égalité sur la durée du mandat. De plus, le guide du maire encourage la transversalité et la continuité de l'action en la matière.



## L'AMF au service de ses adhérents

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics, et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

La commune est d'abord une manière de vivre ensemble avant d'être un échelon administratif et de gestion. Les Français sont attachés à leur maire et à leur commune.

C'est pourquoi l'AMF agit au quotidien pour une véritable République décentralisée et pour le respect de ses fondements constitutionnels : la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.

Plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité, lui assurent légitimité et représentativité.





## LES DEUX MISSIONS ESSENTIELLES au service des adhérents

### Une force de proposition et de représentation auprès des élus

L'AMF est au côté de ses adhérents pour défendre les intérêts des communes et des intercommunalités auprès des pouvoirs publics et promouvoir une décentralisation conciliant les libertés locales et un aménagement équilibré des territoires.

### Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

## LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT

### Les instances décisionnelles

#### • Le Président

Élu pour trois ans par l'Assemblée générale, il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

#### • Le Premier vice-président délégué

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est associé aux missions de représentation du président de l'AMF auprès des pouvoirs publics. Il prépare, au nom du Bureau les résolutions soumises à l'Assemblée générale. Il est chargé du suivi de l'intercommunalité et associé aux communications de l'AMF.

#### • Le Secrétaire général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est chargé de l'organisation des travaux de l'Association. Il prépare, au nom du Bureau, le rapport d'activité soumis à l'Assemblée générale.

#### • Le Trésorier général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'Association et acquitte les dépenses ordonnancées par le président. Chaque année, à l'Assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

### Les commissions permanentes et groupes de travail

Ils fournissent au Bureau des analyses et réflexions lui permettant de prendre des décisions et positions. Les commissions et groupes de travail sont animés par un président et un rapporteur.

#### • Le Bureau

Le Bureau, politiquement paritaire, est à la fois l'organe de décision et l'organe exécutif de l'AMF. Il est composé de trente-six membres, élus pour trois ans par l'Assemblée générale, et des présidents des associations d'élus, membres associés. Leur présence traduit la démarche fédératrice de l'AMF vis-à-vis des autres associations d'élus.

#### • Le Comité directeur

Celui-ci est composé de cent membres, élus par l'Assemblée générale, et de l'ensemble des présidents d'associations départementales. Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur.

#### • L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'Association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

### Un réseau au service des maires : les 103 associations départementales

103 associations départementales de maires existent en métropole et en Outre-mer. Ces associations ont une existence statutaire propre. Des liens institutionnels et organisationnels forts, concrétisés par une charte du réseau, permettent à l'AMF et aux associations départementales de rendre des services diversifiés aux adhérents.

## LES SERVICES DE L'AMF

### Une capacité d'expertise reconnue au service des collectivités locales

Quatre-vingt-trois personnes travaillent au siège de l'AMF, sous l'autorité du directeur général Éric Verlhac et du directeur adjoint Didier Ostré, au service des adhérents pour répondre à leurs besoins de conseils et d'analyse et assurer une veille législative et réglementaire sur toutes les questions touchant les collectivités territoriales (voir organigramme page 23).

## 6 départements

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale



## 5 services transversaux

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines

## SERVICE Formation DES ÉLUS

Pour accompagner ses adhérents dans l'exercice de leur mandat, l'AMF a sollicité et obtenu du ministère de l'Intérieur l'agrément pour la formation des élus. À la faveur de cet agrément, l'Association a conçu une offre formation qui s'adresse, soit aux élus qui souhaitent se former individuellement, soit aux associations départementales de maires qui souhaitent mettre en place dans leur département un contenu issu du catalogue spécialement conçu à leur intention.

L'AMF s'appuie sur un réseau de formateurs internes et fait également appel à des intervenants extérieurs choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

De juin 2019 à juin 2020, le service formation a organisé 25 formations au profit de 112 participants. Le taux de satisfaction générale reste élevé puisque près de 95 % des élus en formation ont estimé que les formations proposées avaient répondu à leurs attentes.

## 8 missions spécialisées...

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale



# L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION, des outils pratiques

L'AMF met à la disposition de ses adhérents et des acteurs de la sphère publique locale des outils d'information et de communication diversifiés et performants concernant l'actualité législative et réglementaire des collectivités territoriales en relayant ses activités et productions : son rapport annuel, des guides pratiques, le magazine mensuel *Maires de France* et la Lettre, son site Internet [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr), ses newsletters *Maire info*, *AMFInfo* et *IntercoActu*, son application mobile et ses comptes sur les réseaux sociaux Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram et YouTube. L'AMF répond ainsi à un objectif essentiel : aider au quotidien ses adhérents dans leur action à un moment où les enjeux auxquels ils doivent faire face sont très importants pour l'avenir de nos communes et intercommunalités.



## LES PUBLICATIONS

### • Maires de France, LE MAGAZINE

Mensuel de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI, il est diffusé à 13 000 abonnés chaque mois. Il leur délivre l'essentiel de l'information nécessaire à l'exercice des mandats locaux : actualités politiques, législatives et financières, initiatives et innovations locales, fiches pratiques, veille juridique etc.



### • Maires de France, LA LETTRE

Publiée le 15 de chaque mois en 34 000 exemplaires, cette lettre gratuite de six pages est un véritable condensé d'informations pratiques sur les activités de l'AMF et les initiatives portées par son réseau.

## LES SERVICES EN LIGNE

### LE SITE INTERNET

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs de la sphère publique locale, le site de l'AMF est le relais de son action au quotidien. Près de 380 300 visiteurs uniques consultent ce site chaque mois (année 2019/2020).



### À SIGNALER, LA RUBRIQUE

« Mandat communal et intercommunal 2020-2026 : connaître l'essentiel », créée spécialement par les services de l'AMF, qui propose des informations utiles en lien avec l'exercice de mandats locaux. Elle sera régulièrement alimentée et comprend notamment des informations sur les premières décisions, l'installation des conseils municipaux et intercommunaux, les conditions d'exercice des mandats locaux, la fin de mandat...

## Accompagner les élus tout au long du confinement (du 17 mars au 11 mai)

Face à cette crise sanitaire sans précédent les maires et leurs équipes ont été plus que jamais sur la brèche et aux côtés de l'État sur le terrain. Protéger les personnes vulnérables, informer et rassurer les habitants, mettre en œuvre un plan de continuité de l'action publique, soutenir l'action des professionnels de santé, venir en aide aux commerçants, artisans et chefs d'entreprises de leur territoire autant de lignes de front où élus locaux et agents territoriaux agissent au quotidien. Afin de les accompagner au mieux, l'AMF a mobilisé toutes ses équipes pour répondre aux questions, conseiller et informer. À cet effet, le site Internet de l'AMF (avec la création, dès le début de la crise sanitaire, d'une rubrique « Crise sanitaire Covid-19 : Informations et conseils »), ses newsletters, et en particulier *Maire info*, ont été des relais essentiels. Sur cette période, le site Internet de l'AMF a été consulté par **993 427 visiteurs uniques**.



## LES NEWSLETTERS EN LIGNE

[www.maire-info.com](http://www.maire-info.com)

Quotidien d'information gratuit en ligne, la newsletter *Maire info* présente, depuis 2000, l'actualité des collectivités locales en temps réel. Près de 66 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches rédigées par des journalistes spécialisés.

**AMFInfo**, l'hebdomadaire de l'actualité de l'AMF, est aujourd'hui diffusé à plus de 46 772 abonnés, chaque jeudi. Il valorise les services, les actions et les positions de l'AMF. C'est également un moyen d'information auprès des élus locaux, de leurs agents et des personnes intéressées par la vie locale.

**IntercoActu**, le bimensuel dédié aux intercommunalités compte plus de 7 000 abonnés. Cette lettre comprend notamment un article politique à la Une, une question d'actualité et de courts articles explicatifs renvoyant vers les notes juridiques et les informations pratiques en ligne sur le site de l'AMF.



## L'AMF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



### Twitter

Le compte Twitter de l'AMF (30 000 abonnés), @l\_amf, délivre une information rapide et réactive à ses membres et à toute personne intéressée par l'actualité des collectivités locales. Il permet de suivre l'ensemble des positions de l'AMF au quotidien et de bénéficier d'informations exclusives.



### Facebook

La page Facebook de l'AMF (9 000 abonnés), @AMFmairesdeFrance relaie au quotidien l'actualité de l'AMF et des collectivités locales.



### LinkedIn

Par sa présence sur LinkedIn, réseau social professionnel, l'AMF met à disposition les ressources en ligne et l'expertise de ses services.



### Instagram

La page Instagram de l'AMF @amf\_maires\_de\_france a été créée dans le cadre du concours photo #MaCommuneJyTiens organisé à l'occasion du 102<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.



### YouTube

Créé en 2018, le compte YouTube de l'AMF relaie l'intégralité des contenus vidéos réalisés par l'Association. Il comptabilise aujourd'hui plus de 250 vidéos : rencontres, débats, films pédagogiques ....



### • AMF TV

C'est la webtv de l'AMF qui assure la couverture de l'actualité de l'Association et des collectivités locales par le biais de reportages et d'interviews, réalisés par la rédaction de *Maire info* et *Maires de France*.

### • L'application AMF

Cette application sur smartphone vous permet de suivre toute l'actualité du Congrès de l'AMF partout et très rapidement, à télécharger sur Appstore ou Playstore.

## LES ÉDITIONS

### Le rapport annuel

Le rapport d'annuel de l'AMF présente chaque année aux adhérents le résultat de son action. Prises de position, saisines écrites du gouvernement, amendements législatifs, conseils aux adhérents, formations...autant d'exemples de la vitalité de l'Association.

### Les guides

L'AMF met à disposition sur son site Internet des guides pratiques téléchargeables gratuitement. Elle édite aussi les « Cahiers du Réseau » qui permettent de mutualiser l'expertise de l'AMF avec des associations départementales de maires et des partenaires, dans une collection nationale.

# LE RÉSEAU DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES

L'AMF, c'est une association nationale reconnue d'utilité publique mais aussi un réseau d'associations départementales de maires (AD) sur tout le territoire métropolitain et ultra-marin. Entre l'AMF et les AD, une charte du réseau établit un cadre de relations institutionnelles et financières.

Au total, ce sont plus de 300 collaborateurs qui travaillent à Paris et dans le réseau au service des maires de France.

Les équipes parisiennes, en relation directe avec les pouvoirs publics, transmettent aux AD les dernières informations juridiques ainsi que l'état des concertations en cours avec les administrations et avec le Parlement.

Maillons essentiels du réseau sur le terrain, les directeurs d'association départementale sont des interlocuteurs de proximité pour les élus et recueillent ainsi les besoins, les difficultés et les initiatives qui émanent des territoires. Ils sont régulièrement réunis autour des équipes de l'AMF. Au cours de cette dernière année, une seule réunion a pu se tenir physiquement à l'AMF, le 14 janvier 2020. Puis un déplacement à Bruxelles les 4 et 5 février a permis à une vingtaine de directeurs de se familiariser avec l'ensemble des politiques européennes en lien avec les collectivités locales.



## Le réseau uni face à la crise

Dès le début et tout au long de la crise sanitaire, les contacts (dématérialisés) au sein du réseau ont été nombreux. Ainsi, des visioconférences régulières ont permis d'aborder des questions politiques et juridiques urgentes (mise en place des conseils municipaux, des conseils communautaires, gestion des ressources humaines, règles d'urbanisme, habitat, etc.).



Par ailleurs, dès la fin mars, l'AMF a initié une commande de masques chirurgicaux afin de permettre aux collectivités locales d'accéder à des matériels de protection notamment pour leurs personnels. Aussi, entre avril et juin 2020, ce sont plus de 17 millions de masques qui ont été commandés et avancés par l'AMF puis livrés dans 68 AD. Ensuite, les associations départementales ont géré la réception, la distribution et le règlement des masques.

Les présidents d'AD se sont régulièrement exprimés lors de visioconférences avec le président et les membres du Bureau exécutif de l'AMF, notamment au plus fort de la crise sanitaire. Des moments de travail plus spécifiques ont eu lieu. Par exemple, début mai, certains présidents ont participé à élaborer les positions de l'AMF sur le déconfinement.



## Le réseau Outre-mer

Des réunions consacrées aux situations spécifiques des associations départementales d'Outre-mer ont permis, à plusieurs reprises, d'aborder les problématiques propres de la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion et Mayotte. Il s'agissait par exemple de l'accès à l'eau sur certains territoires ou de la situation économique et sociale engendrée par la crise sanitaire.

## LES SERVICES SPÉCIFIQUES DE L'AMF



### MAIRIE 2000 : un outil pour l'information et la formation des maires

Mairie 2000, conçue en 1985 par l'AMF, la Caisse des Dépôts et Consignations et la CAECL a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales de maires.

Mairie 2000 joue un rôle d'interface et d'échange entre des collectivités locales et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels qui adhèrent à l'Association. Elle contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus.

Ce partenariat original se traduit par l'organisation de manifestations locales sur des thèmes conciliant à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents. En 2020, l'action phare de Mairie 2000 est le dispositif d'accueil des nouveaux élus intitulé : Les Universités des maires de France.

#### Les Universités des maires de France :

Pour faciliter la prise de fonction des nouveaux maires et des équipes municipales, Mairie 2000 a mis en place, dès le mois de mai 2020, un dispositif d'accueil et d'accompagnement à la gestion communale. Ce dispositif est déployé sur l'ensemble du territoire en lien avec l'AMF et les associations

départementales de maires et s'étalera jusqu'en mars 2021. Démarré pendant la crise sanitaire et le confinement sous la forme de webinaires qui ont réuni plus de 4 000 participants, il a repris en présentiel à partir de fin août sous des formes diverses. Depuis sa création en 2001, le dispositif accueille après chaque renouvellement entre 10 000 et 20 000 élus locaux.

#### LES PARTENAIRES de Mairie 2000

##### • Les membres fondateurs :

AMF, Caisse des Dépôts et Consignations

##### • Les membres adhérents

ADEME, CNP-Assurances, CITEO, CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes), CSN (Conseil supérieur du notariat), EDF, ENGIE, Groupe La Poste, MNT, Orange, OGE (Ordre des géomètres experts), Routes de France, RTE (Réseau de transport de l'électricité), SACEM, SMACL, UGAP.

**Président :** Philippe Laurent

**Directrice :** Nathalie Dotres

[www.mairie2000.asso.fr](http://www.mairie2000.asso.fr)



### FONPEL : la retraite supplémentaire des élus locaux

FONPEL est le régime de retraite supplémentaire\* par capitalisation qui permet aux élus locaux adhérents de se constituer une retraite par rente à vie.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures.

La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation (art. L2321-2 du CGCT). Les cotisations transformées en points de retraite offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu.

Les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits.

Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'Association FONPEL.

*\*Ce régime, régi par la loi n°92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.*

#### Association FONPEL

41 quai d'Orsay - 75007 Paris - Tél. : 01 44 18 13 97  
fonpel@amf.asso.fr • [www.fonpel.com](http://www.fonpel.com)

**Président :** Jacques Pélissard

**Secrétaire général :** Jean-Paul Lefebvre

**Trésorière :** Chantal Bourragué

**Administrateurs :** Jean-Michel Arnaud, Anne-Marie Cousin,

Jean-Louis Costes, Daniel Dein, Yannick Haury, Odette Mader, Magali Mirtain, Claire Peigne, Laurence Trastour-Isnart

**Directeur :** Éric Verlhac

**Chargée de mission :** Delphine Breure

**Informations, études personnalisées et adhésions, gestion administrative des adhérents :**

Fonpel-Sofaxis - CS 80006 - 18020 Bourges Cedex  
02 48 48 21 40

#### Chiffres-clés 2019

**11 784 k€** Rentes trimestrielles versées

**13 167 k€** Cotisations perçues

**3,01 %** Rendement financier du régime

**359 870 k€** Provision Technique Spéciale\*

**14 926** Comptes gérés

**57,9 ans** Âge moyen des cotisants

**73,9 ans** Âge moyen des rentiers

*\*La provision technique spéciale du régime représente la richesse collective du régime (constituée chaque année des nouvelles cotisations, de la participation aux bénéfices et diminuée des paiements des rentes).*

# L'ORGANIGRAMME DES SERVICES (novembre 2020)





Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933  
41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 44 18 14 14 Fax : 01 44 18 14 15  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)